




LE RÔLE D'UNE MÉTROPOLE DANS LA MISE EN PLACE D'UNE GOUVERNANCE ALIMENTAIRE

L'EXEMPLE DE BORDEAUX MÉTROPOLE



LE CONSEIL
CONSULTATIF DE
GOUVERNANCE
ALIMENTAIRE
DURABLE

LES ÉTAPES DU CCGAD

- **2014-2016** | Bordeaux, ville-pilote du chantier « Gouvernance alimentaire en Aquitaine »
- **2017** | Lancement du Conseil consultatif de gouvernance alimentaire durable
- **2018** | Ateliers de fabrique du CCGAD et construction des documents stratégiques
- **2019** | Lancement du plan d'action
- **2020** | Poursuite des actions et évaluation de la démarche



CONSEIL CONSULTATIF
DE GOUVERNANCE
ALIMENTAIRE DURABLE
CCGAD DE BORDEAUX MÉTROPOLE

LE COMITÉ DE PILOTAGE DU CCGAD

- Co-présidence : Vice-président de Bordeaux Métropole en charge de la résilience alimentaire et une personne élue parmi les représentants des collèges
- L'équipe d'animation du CCGAD (services de Bordeaux Métropole)
- 3 représentants par collège d'acteurs :

Collège #1 : Acteurs des politiques publiques et accompagnateurs

Collège #2 : Acteurs de la production alimentaire et agricole et accompagnateurs

Collège #3 : Acteurs de la transformation alimentaire et accompagnateurs

Collège #4 : Acteurs de la distribution alimentaire et accompagnateurs

Collège #5 : Acteurs pour la sensibilisation, la défense des intérêts et l'aide aux changements de pratiques des mangeurs

L'ACTION DU CCGAD

- Un plan d'action pour répondre aux 4 enjeux prioritaires du territoire

Permettre à tous
d'exercer son choix
d'une alimentation
saine et durable

Lutter contre le
gaspillage alimentaire

Renforcer la capacité
agricole alimentaire
du territoire

Relocaliser les filières
et encourager les
circuits courts et de
proximité

- Des groupes de travail réunissant les membres du CCGAD pour mettre en œuvre le plan d'action
- Des réunions plénières afin de fédérer les acteurs locaux de l'alimentation, de suivre les actions menées et de donner de la visibilité aux initiatives locales
- Une démarche interservices pour mobiliser les agents de Bordeaux Métropole portant des actions en lien avec l'alimentation

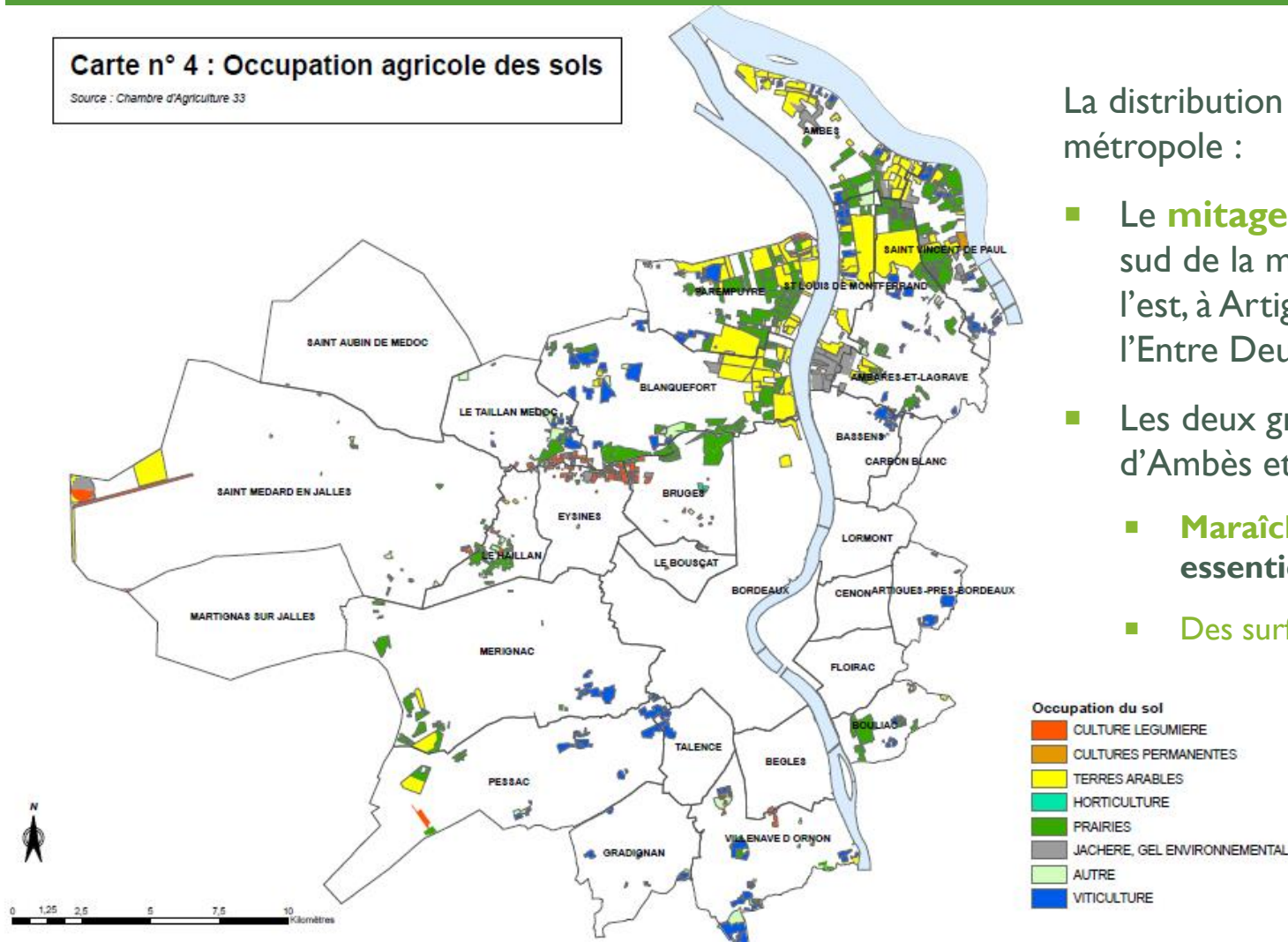
LA POLITIQUE
AGRICOLE
MÉTROPOLITAINE,
ALIMENTAIRE ET
DURABLE



L'OCCUPATION DES SOLS : TYPES DE CULTURES ET RÉPARTITION SPATIALE

Carte n° 4 : Occupation agricole des sols

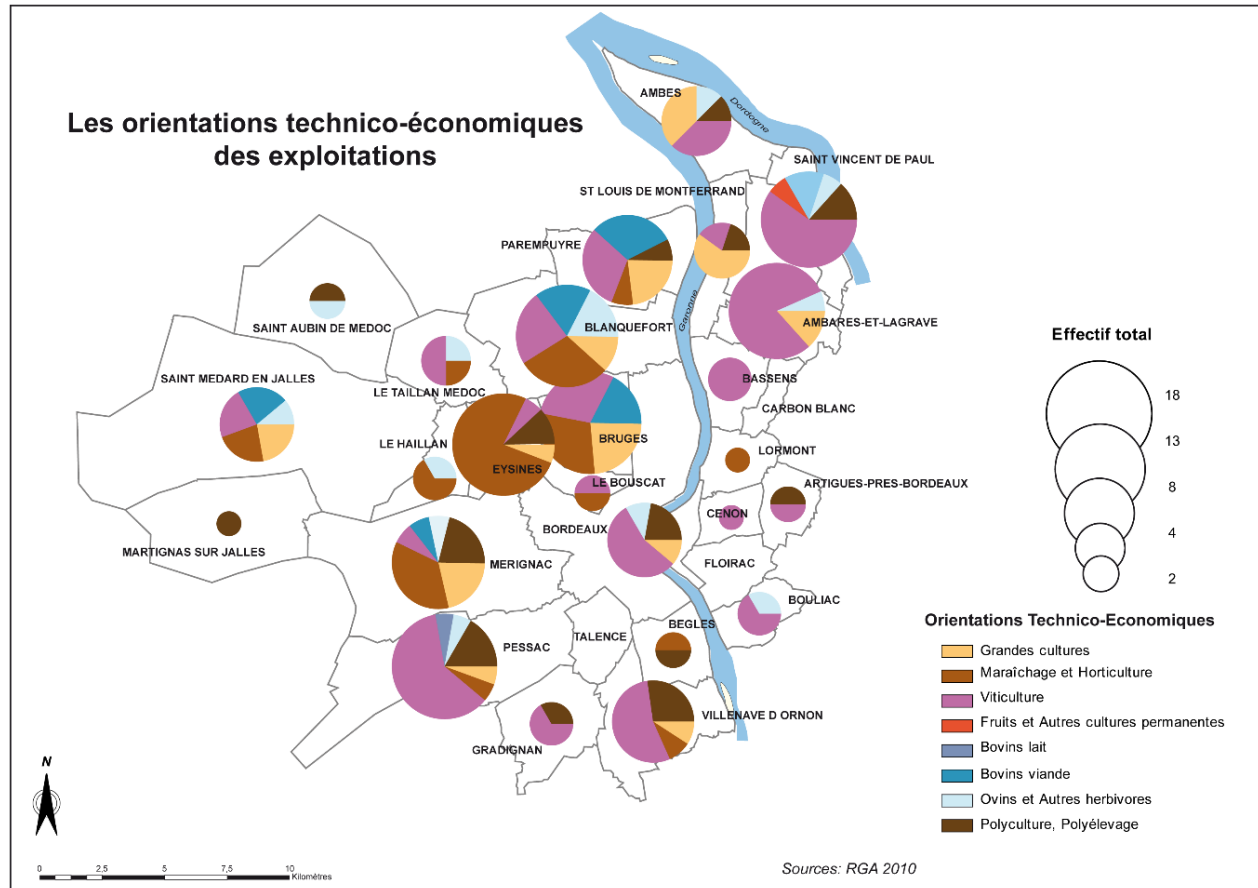
Source : Chambre d'Agriculture 33



La distribution géographique des grandes aires agricoles de la métropole :

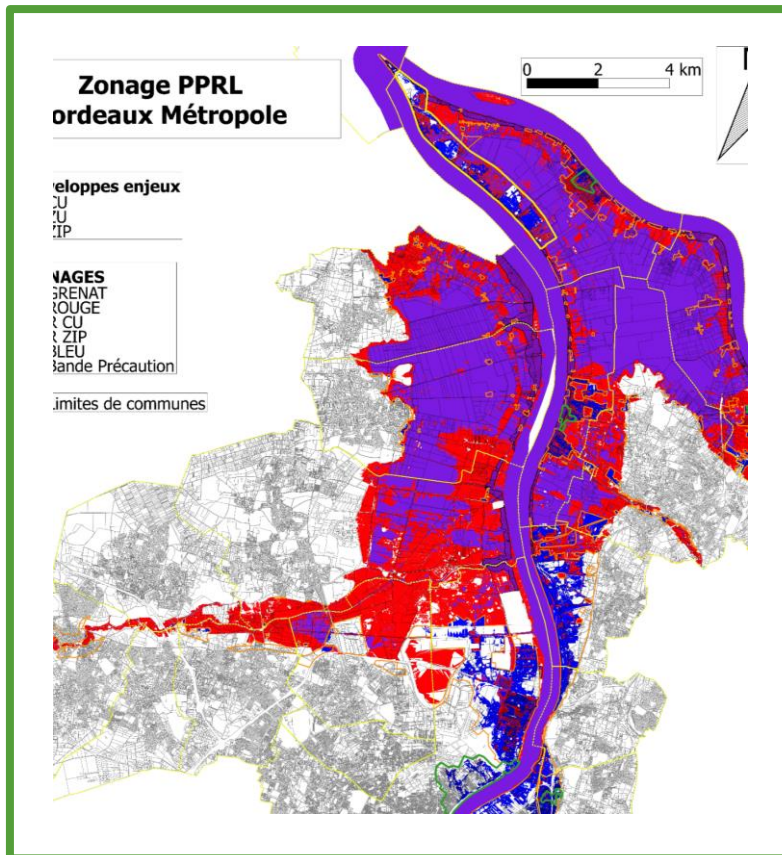
- Le **mitage viticole** cerné par la ville dans les communes du sud de la métropole et en limite de l'aire métropolitaine vers l'est, à Artigues près Bordeaux au contact des coteaux de l'Entre Deux Mers.
- Les deux grands secteurs agricoles de la métropole, Presqu'île d'Ambès et Parc des Jalles
 - **Maraîchage** : moins de 5 % des surfaces exploitées, essentiellement vallée maraîchère d'Eysines
 - Des surfaces en friches estimées à 1755 ha (CA33 – 2016)

LES ORIENTATIONS TECHNO-ÉCONOMIQUES DES EXPLOITATIONS



- Domination de la **viticulture** en nombre d'exploitations : orientation présente dans la majorité des communes
- Partie amont de la vallée des Jalles, **maraîchage** dominant avec viticulture polyculture et / ou élevage ovin (Le Taillan Médoc, Le Haillan et Eysines)
- Partie aval de la vallée jusqu'aux bords de Garonne, association de quatre OTE majeures : viticulture, grande culture, élevage bovin et **maraîchage** (Bruges, Blanquefort et Parempuyre)
- Au total, **47 exploitations de maraîchage** soit un peu plus du quart des entreprises agricoles (176), surface moyenne : 5,80 ha

LES ENJEUX DE L'AGRICULTURE SUR LE TERRITOIRE MÉTROPOLITAIN



- Une majorité de **petites exploitations individuelles** (53 sur 176 exploitations soit 57 %) et des petites surfaces exploitées, typiques des orientations économiques telles que la viticulture et surtout le maraîchage, la polyculture.
- **Une pérennité des exploitations mal assurée** : 93 exploitants concernés par une problématique de succession (57 n'ont pas de succession assurée) soit plus de 50 % des chefs d'exploitations (majoritairement individuelles), ce qui représente 80 % des surfaces exploitées.
- Différents facteurs freinent le développement de l'agriculture :
 - Des **freins physiques** : pollution des sols, disponibilité en eau d'irrigation, pollution de l'air
 - Des **freins réglementaires** : Plan de prévention du risque inondation (PPRI)
 - 4078 ha sur 6585 ha concernés par le risque inondation, soit 100 exploitations
 - Des **facteurs humains** : main d'œuvre, coût d'installation et compétition foncière

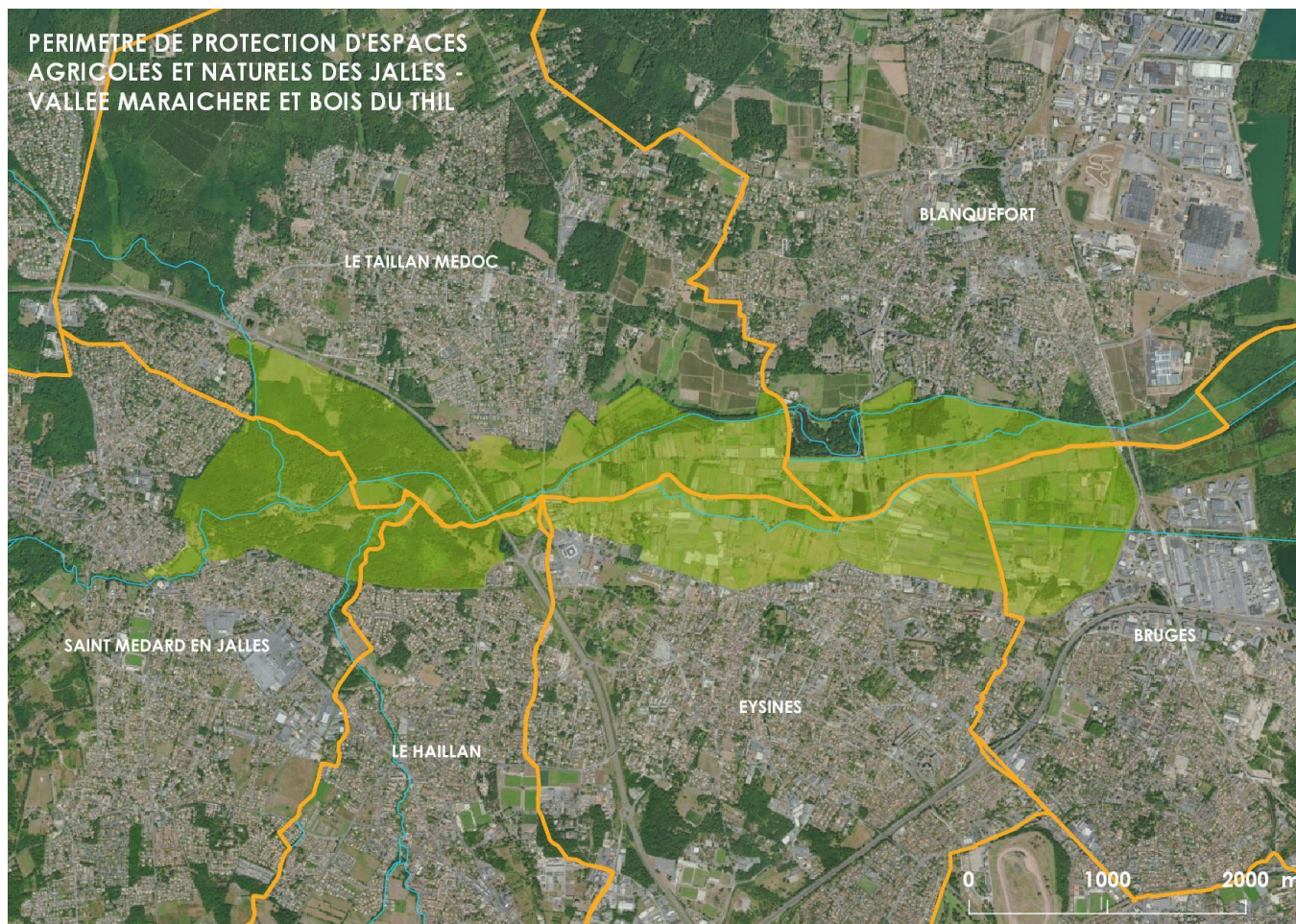
LES FONCTIONS DE L'AGRICULTURE SUR LE TERRITOIRE MÉTROPOLITAIN



On peut identifier 5 fonctions essentielles :

- Une **ville nourricière** s'inscrivant dans une logique d'accroissement de son autonomie alimentaire
- Une **activité économique** ayant de fortes retombées sur le territoire métropolitain
- Des **agriculteurs gestionnaires des milieux et des paysages**, acteurs de l'adaptation du territoire au dérèglement climatique
- Une activité ayant une dimension d'**expérimentation** et une capacité d'**innovation**
- Une activité au **rôle social et éducatif** important

FOCUS : LE PEANP DES JALLES



La vallée maraîchère, un espace naturel et agricole d'environ 800 hectares le long des jalles, enclavé dans des tissus urbains et industriels, et préservé par l'inondabilité des terrains

Qu'est-ce qu'un **PEANP** ?

- Un périmètre d'intervention défini à la parcelle cadastrale et pérennisant le classement en zone A et N
- Une action foncière avec droit de préemption pour le département
- Un programme d'actions multi-partenarial